CHRONIQUE REGIONALE

Les maires de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise constituent un comité régional

Ils expriment leur confiance dans le Maréchal et leur foi dans les destinées de la France

A l'instar de ce qui a été fait pour le Nord et le Pas-de-Calais, l'Association des maires du Nord et de l'Est vient de constituer à Amiens un comité régional pour les départements de la Somme, de l'Aisne et de l'Oise.

M. Pelletier, préfet régional, qui présidait cette réunion constitutive, entouré des préfets de l'Oise et de la Somme, a souligné l'opportunité et même la nécessité d'une semblable organisation qui associe plus étroitement encore les maires à l'administration dont elle facilite la besogne, surtout en matière de ravitaillement.

A l'issue de la réunion, l'assemblée a adopté à l'unanimité une adresse de confiance au Maréchal, ainsi conçue :

« Au moment où le pays traverse une si douloureuse épreuve et a le plus pressant besoin de l'union de tous ses enfants, l'assemblée exprime en déférente confiance dans les efforts du Maréchal, chef de l'Etat, et en foi dans les destinées immuables de la France. »

Il faut défendre l'Empire Français, engagez-vous

La Légion tricolore communique ce qui suit :

Nous nous sommes engagés à défendre contre toute agression notre Empire colonial sans lequel notre nation n'est plus qu'un petit pays.

Aujourd'hui le plus beau joyau et le dernier morceau de notre Empire, notre Afrique du Nord, dont nous avons fait des départements français, est tombé aux mains des Anglo-Saxons.

Laisserons-nous accomplir ce dernier forfait sans réagir ?

L'abstention en de telles circonstances serait une démission qui aurait comme conséquence inéluctable la disparition de notre pays en tant que puissance mondiale.

Indépendamment de l'occasion qui nous est offerte de retrouver une part de notre honneur militaire, disparu dans une défaite unique dans toute notre histoire, nous avons le devoir de garder à notre pays l'espace vital sans lequel il ne peut vivre. Et le théâtre anglo-saxon actuel rend ce devoir indispensable, impérieux, urgent.

La tâche peut être rude, elle sera certainement difficile, mais s'il ne s'agit pas d'être heureux, il s'agit d'être noble ; il ne s'agit pas de vivre, il s'agit d'être grand ».

Ces paroles de Péguy constituent le mot d'ordre actuel des Français qui savent encore s'élever au-dessus des soucis de la matière.

Retrouver le sens de l'honneur et du sacrifice volontaire, participer à créer de ses propres mains un peu de cette grandeur qui illustra la France aux siècles héroïques c'est à cela que la Légion tricolore convie les Français.

Et ce sera le rôle de la Phalange africaine.

Jeunes Français, engagez-vous à la Phalange africaine, pour l'honneur de la France, pour votre propre honneur.

Participez à la construction des temps modernes.

Pour tous renseignements, adressez-vous aux permanences de la Légion Tricolore, siège régional : 73, rue Faidherbe, à Lille.

Aux étudiants et étudiantes de l'Université de Lille

Les groupes universitaires du F.P.F. communiquent ce qui suit :

« Camarades étudiants, des politiciens sans scrupules et sans honneur ont fait de votre pays le véritable dépotoir de toute les éléments crapuleux de la juiverie et de la maçonnerie internationale. Ils nous ont laissé un embryon de patrie moralement et physiquement dégénéré.

» S'il vous reste quelque peu de courage et d'honneur, vous comprendrez que l'avenir de notre pays ne tiendra pas dans les élucubrations grotesques des radios étrangères ni dans les manifestations puériles d'un esprit détraqué.

» A côté d'un passé de reniement et de veulerie, d'autres vous offrent un avenir de grandeur et d'enthousiasme, c'est à vous de choisir : d'un côté, l'aventure honteuse sous la bannière des traîtres, de l'autre côté, une France propre et neuve, enfin dégagée de toutes les anciennes turpitudes.

» Camarades étudiants, nous sommes sûrs que vous saurez de quel côté se trouve votre devoir ; il est derrière Jacques Doriot avec les J.F.P.

Nous prions tous les rangs des groupes universitaires de J.F.P., 4, avenue de Dakar (ex-avenue Charles-Saint-Venant), Lille. »

Permanences de l'Union des artisans de la région du Nord

A Lille: 10, rue des Arts (2me étage), lundi, de 9 h. 15 à 11 h.; vendredi, de 14 h. 15 à 16 h. — A Roubaix: 13, rue du Fresq, lundi de 15 h. 30 à 18 h.; mardi, mercredi, jeudi et samedi, de 13 h. 30 à 14 h. 30. — A Tourcoing: 2, place de la République, lundi, de 16 à 17 h. 30.

L'incendie d'un club de nuit à Boston, cause la mort de 460 personnes

Genève, 29 novembre. — L'agence Reuter précise au sujet de l'incendie qui a dévasté un club de nuit de Boston, que, d'après les listes officielles, le nombre des morts s'élève à 460 et celui des disparus à 200.

Deux nationalistes irlandais condamnés

L'agence Reuter annonce que Hugh Mac Atear, chef d'état-major de l'armée républicaine irlandaise a été condamné à 15 ans de travaux forcés et deux de ses lieutenants à 12 ans de la même peine, du chef de « haute trahison ».

La distribution des cartes de points de cahiers, carnets et copies d'écoliers

Certains établissement d'enseignement qui, habituellement, distribuaient eux-mêmes les fournitures à leurs élèves et professeurs se réservent, pour leurs achats collectifs, la totalité des points validés des cartes de leurs élèves et professeurs ou même ne distribuent pas les cartes de points. Le paragraphe 9 de la décision H. NOR 12 autorise ces établissements à utiliser collectivement les tickets détachés des cartes de points, mais les faits signalés montrent qu'il y a dans certains ces deux interprétations erronées ou abusives de cette décision.

Le directeur du Bureau régional de répartition du papier et du carton précise que :

1° Les cartes étant personnelles et incessibles, doivent être remises aux titulaires et conservées par eux. Quand des achats collectifs sont effectués, les points doivent être détachés sous le contrôle de l'établissement ;

2° Le directeur, par les dispositions du paragraphe 9 de la décision H. NOR 12, a voulu maintenir dans toute la mesure du possible les courants commerciaux existants et permettre à certaines écoles de continuer à distribuer elles-mêmes certaines fournitures à leurs élèves et professeurs, mais il n'a jamais été exclu que ces derniers continuent à acheter au dehors chez les commerçants.

C'est pourquoi il importe que les établissements d'enseignement observent beaucoup de discernement et de modération dans l'utilisation des points pour les achats collectifs et se limitent dans ce domaine à une activité proportionnelle à leur activité antérieure. Il ne peut échapper, en effet, qu'il est indispensable de maintenir au commerce de détail le courant d'affaires auquel il a droit et qui lui est indispensable dans la mesure, très limitée, des ressources en papier.

Le directeur insiste sur ces points et compte sur l'esprit de discipline de chaque chef d'établissement pour qu'il veille attentivement à l'application de ces mesures.

Une intéressante conférence de M. Robert Tournaire à l'Université de Lille

« Les dérivés de la houille dans les industries de synthèse et de remplacement »

Vendredi, à 16 h. 30, en présence d'une nombreuse assistance, de savants et d'industriels, M. Robert Tournaire, directeur de la répartition à la section chimie de l'O.C.R.P.I., a donné, salle Auguste-Angellier à Lille, une intéressante conférence sur « Les dérivés de la houille dans les industries de synthèse et de remplacement.

La manifestation était présidée par M Depralon, inspecteur général de la production industrielle.

Dans la salle on remarquait la présence de MM. Dues, recteur d'Académie; Decouer, président de la société industrielle; Nanin, secrétaire général de la première région économique; Halgan, directeur du bureau de répartition des huiles minérales et organisateur de cette conférence; Corret, président du C.O.D.B., etc...

Après Paris et Lyon, invité par M. Halgan, M. Tournaire n'a pas donné sa conférence devant le public de la grande capitale minière, sans quelque émotion.

Rappelant que des milliers de tonnes d'huile et de benzol se trouvent à nos pieds, sous la croûte terrestre, l'orateur déclara que c'est devant la faible production de goudron de houille produite à l'heure actuelle par la France qu'on a été décidés le contrôle et la répartition des produits dérivés de la houille, tels le brai, les huiles anthracéniques, les huiles lourdes, le benzol.

De la houille sont aussi extraites plusieurs matières colorantes, des matières plastiques, des produits pharmaceutiques et des parfums dont les utilisations, sont aujourd'hui courantes. Le saccharine, sous-produit du toluène est aussi un dérivé du charbon.

A la fin de son exposé M. Tournaire conclut que la contribution des dérivés du goudron de houille, dans les sciences de chimie appliquée, est immense.

« Aujourd'hui, réalisant encore une belle synthèse, dit en terminant l'orateur, industriels et chimistes par leur travail en commun, permettent à la France de vivre quand même ».

M. Corret félicita M. Tournaire de sa remarquable conférence et M. Depralon en levant la séance remercia le conférencier et l'assistance tout entière.

Communiqués de la Préfecture

Déclarations de stocks de matières grasses

L'arrêté ministériel du 11 novembre 1942 (Journal officiel du 15 novembre) modifie l'arrêté du 11 août 1941 en ce qui concerne la quantité minimum à partir de laquelle la déclaration devient obligatoire pour les denrées suivantes : saindoux, 25 kilos; graisse végétale, 25 kilos; huile d'arachide, huile d'olive et huile de noix, 25 kilos pour l'ensemble; margarine, 25 kilos.

Il est rappelé à cette occasion que les déclarations de stocks doivent parvenir aux directions départementales du ravitaillement général pour le 5 de chaque mois au plus tard.

La carte officielle de jardinage

Un arrêté du 25 juillet 1942 du ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement, a institué une carte officielle de jardinage qui se substitue à toutes les cartes déjà distribuées soit par le Secours national, soit par d'autres organismes.

Peuvent obtenir la carte officielle de jardinage, sous réserve que les produits récoltés soient destinés exclusivement aux besoins des personnes vivant du jardin, tout exploitant d'un jardin familial ou ouvrier, les agriculteurs pour leurs jardins potagers, les collectivités cultivant un terrain pour leurs membres, à l'exception toutefois des collectivités agréées en application de la loi du 30 novembre 1941 pour lesquelles des modalités spéciales d'approvisionnement en semences ont été prévues.

Cette carte permettra d'obtenir les feuilles de tickets nécessaires pour l'achat d'articles dont la distribution sera contrôlée (semences, engrais, éventuellement outils et matériel).

Il ne sera délivré qu'une carte par exploitant, quels que soient le nombre et la superficie des terrains cultivés ou quel que soit le nombre de personnes vivant du jardin, mais par contre, le nombre des feuilles de tickets distribués variera en fonction de ces deux éléments.

— Conditions de délivrance. — La carte de jardinage sera délivrée par la mairie du lieu où est situé le jardin. Toute personne désirant obtenir une carte devra : 1o) remplir, avant le 5 décembre prochain, une demande sur une formule qui lui sera remise par la mairie ; 2o) justifier qu'elle possède ou exploite un jardin par la présentation d'un titre de propriété — bail — certificat de location verbale ou certificat de mise à disposition du jardin à titre gratuit.

La présentation d'un de ces titres pourra être remplacée par la présentation et la remise de la carte de jardinage délivrée par le Secours national, à la condition que cette carte comporte les indications nécessaires à l'établissement de la nouvelle carte. 3o) présenter: a) soit la carte individuelle d'alimentation de chacune des personnes vivant du jardin; b) soit, dans les communes où la carte individuelle n'existe pas encore, la carte familiale des familles vivant du jardin.

Il est précisé que peuvent être considérés comme vivant du jardin, en dehors des personnes vivant au foyer du demandeur, les ascendants et descendants en ligne directe n'ayant pas de jardin.

Pour toutes indications complémentaires, s'adresser aux mairies qui ont reçu toutes instructions utiles.

La circulation des endives dans le Nord

La circulation des endives est soumise aux autorisations de transport délivrées par les bureaux départementaux des fruits et légumes du Nord et du Pas-de-Calais, quelle que soit la provenance de ces légumes.

Recrutement de contrôleurs du ravitaillement

La direction générale du contrôle économique procède actuellement au recrutement des contrôleurs spéciaux qui seront chargés du contrôle du ravitaillement.

Les candidats doivent adresser leur demande au directeur du contrôle économique, 10, place Sébastopol, à Lille, auprès duquel ils recevront, le cas échéant, tous renseignements utiles.

QUE PENSERIEZ-VOUS

d'un homme qui, au lieu d'alerter la police quand les voleurs viennent de le dévaliser, rechèterait à eux-ci, à prix d'or, les objets dérobés ?

Vous penseriez, n'est-ce pas, qu'il doit être transporté d'urgence à la plus proche maison de santé...

Eh bien ! vous, monsieur Durant, qui achetez au marché noir, ne vous procurez-vous pas très cher des produits détournés du ravitaillement officiel

N'êtes-vous pas le recéleur de vos propres voleurs ?

Nos prisonniers demandent des jeux et des livres

L'adjudant Gabriel, du 43e R.I., qui préside le groupement des Flandres placé sous l'égide du maréchal Pétain au stalag XVIII A, serait heureux que son groupement de gars du Nord fût parrainé de nos compatriotes. Il accueillerait avec reconnaissance notamment tous les jeux qui pourraient lui être offerts : cartes, damiers, échecs, ping-pong, ballons, etc., ainsi que des livres.

Les dons peuvent être adressés à la « Maison du prisonnier », 31, rue de Molinel, à Lille, qui les fera parvenir.

Dans la police

Par arrêté en date du 27 octobre 1942 M. Georges Servin, commissaire de 1re classe est nommé au service des renseignements généraux à Lille, en remplacement de M. Delaby (intérêt de service).

M. Vincent Lamata, commissaire stagiaire, est nommé à Lille, en remplacement de M. Lebas et M. Honoré Dieu, commissaire de 2e classe, 3e échelon, est nommé à la brigade régionale de police judiciaire à Lille, en remplacement de M. Perrin (intérêt de service).

LILLE

Des malfaiteurs cambriolent un établissement sportif

Au cours de la nuit du 27 au 28 octobre, des malfaiteurs ont pénétré par effraction à l'« Omnium-Sport », établissement exploité par M. Robert Lefebvre, cabaretier, 15, rue du Secrétarmbault. Après avoir fracturé les portes d'entrée, de la cave, des bureaux et des placards, ils firent main basse sur une cinquantaine de bouteilles de vin et de liqueur et des conserves alimentaires.

Le préjudice subi par le propriétaire se chiffre à 20.000 francs.

NE DESCENDEZ PAS D'UN TRAMWAY EN MARCHE. — Dimanche après-midi, M. Maurice Knockaert, 47 ans, domicilié àFérembies, 109, rue de la Prévoyance, qui avait pris place dans un tramway I, descendit à hauteur de la rue du Maire-Becquart, alors que le véhicule n'était pas encore arrêté. Le malheureux glissa malencontreusement sous le véhicule. Relevé avec une jambe affreusement écrasée, M. Knockaert fut immédiatement conduit à l'hôpital de la Charité où les premiers soins lui furent donnés d'urgence.

Dans la soirée, vers 21 h., on eut à déplorer un accident semblable dont fut victime M. Marcel Dupholt, 44 ans, domicilié à Santes, 34, rue Jean-Jaurès.

Blessé aussi à la jambe, M. Dupholt fut hospitalisé à l'hôpital de la Charité.

ROUBAIX

SOUS LE BEAU CIEL D'AQUITAINE...

Une visite à nos petits concitoyens hébergés depuis près de deux mois dans le canton de Sainte-Foy-la-Grande

A gauche : UNE PETITE ROUBAISIENNE, AVEC SA MAMAN ET SA GRANDE SŒUR ADOPTIVES.

A droite : UN PETIT ROUBAISIEN ET SON AIMABLE HOTESSE.

(De notre envoyé spécial)

Par l'intermédiaire de l'œuvre des placements familiaux de la Croix-Rouge de Roubaix — secondée par les organismes de Croix-Rouge de la région hospitalière — et grâce à la générosité d'un certain nombre de familles girondines, trente-trois enfants de chez nous séjournent, on le sait, depuis près de deux mois à Sainte-Foy-la-Grande, aux confins de la Gironde et de la Dordogne.

Nous avons tenu à leur rendre, ces jours derniers, une courte et amicale visite qui nous a permis d'apprécier toute la cordialité de l'accueil que le maire et la population de Sainte-Foy et environs ont bien voulu réserver à nos petits gars.

Cet accueil s'est d'ailleurs étendu, pendant quarante-huit heures, à l'auteur de ces lignes qui a conservé, de son court séjour là-bas, le meilleur des souvenirs.

Nous avons déjà brossé à grands traits un tableau de cette pittoresque bourgade de 2.500 âmes, dont le sympathique maire, M. le docteur Bertin-Rouileau nous avait fait admirer en détail les multiples curiosités.

Ajoutons que c'est dans ce cadre reposant que s'évoluèrent à la vie les frères Reclus, géographes, philosophe et médecin de notoriété mondiale, ainsi que notre éminent contemporain, le professeur Jean-Louis Faure, membre de l'Académie de médecine.

Ce qui prouve qu'une toute petite commune peut fort bien servir de berceau à de grands hommes!...

Mais si le programme de la matinée que nous avions passée à visiter la ville nous avait particulièrement plu, l'après-midi de ce même jour devait nous procurer une satisfaction qui, pour n'être pas artistique n'en fut pas moins des plus vives: la présentation de nos petits concitoyens, transplantés dans la région depuis le 9 octobre.

Au nombre de trente-trois — vingt-six filles et sept garçons de 6 à 14 ans, ils avaient été répartis comme suit: quatorze à Sainte-Foy, douze à La Roquille et sept à Saint-Avit-du-Moiron, petites communes rurales sises respectivement à 7 et 4 kilomètres de leur chef-lieu de canton.

M. Bertin-Rouileau avait eu la délicate idée de convier tout ce petit monde à goûter, pendant le congé du jeudi après-midi.

Et c'est ainsi que, vers 15 h. 30, nous vîmes arriver, sur la place de la mairie, vingt et un de nos petits « pays », accompagnés par une maman, un frère ou une sœur adoptifs. Vingt et un et non trente-trois car, au dernier moment, ceux de La Roquille n'avaient pu rallier Sainte-Foy, faute de moyen de locomotion.

« Des gens fort gentils! »...

Ce que fut cette prise de contact, on le devine. Et le « monsieur de Roubaix » fut rapidement entouré d'un riant et bruyant essaim. Chaque garçonnet, chaque fillette tenait à dire son mot, à poser sa question:

— Vous allez rester longtemps à Sainte-Foy, m'sieu?

— Et à Roubaix, comment ça va?

— Est-ce qu'il y a eu des alertes?

— Est-ce qu'il a déjà neigé?

— Vous connaissez la rue du Fontenoy? C'est là que je reste.

— Moi, j'habite chez un peintre.

— Moi, chez le maréchal ferrant.

— Moi, dans une ferme, etc...

Un petit garçon de 12 ans me fait part de ses impressions sur le pays:

— Qu'est-ce qu'il y a comme vieilles maisons, hein, monsieur! Avec des toits tout plats! ...Et on ne voit pas de grands « ballots » comme à Roubaix! (...Ce qui m'oblige à préciser, aux Foyens qui nous écoutaient, qu'en patois de chez nous « ballot » signifie « cheminée »).

...et « des petits bien mignons »

Si les enfants sont ravis de leurs parents adoptifs, ces derniers nous semblent, pour leur part fort satisfaits de leurs petits logeurs qu'ils trouvent « bien mignons ».

Certes, la guerre nous oblige à dire que certain petit bout-de-femme de 9 ans et demi donne, les premiers temps, bien du « fil à retordre » à l'aimable pâtissière qui l'hébergeait. Mais comme elle a fait, ces jours derniers, de sérieux progrès en sagesse, nous n'insisterons pas davantage, n'est-ce pas, Lucienne?...

Bref, Foyens et Nordistes font si bon ménage que trois familles nous ont exprimé leur désir de conserver leur enfant adoptif... jusqu'à la fin de la guerre. Et des cartes intersonnes ont été adressées dans ce sens, à Roubaix, aux mamans intéressées.

Après la prise d'une photo en groupe, que nous avons publiée, eut lieu le goûter tant attendu. M. le maire, les dirigeantes de la Croix-Rouge et le Secours national local avaient fort bien fait les choses, puisque chacun de nos petits concitoyens put déguster deux bonnes assiettes de riz au lait sucré, des biscuits secs, deux tranches de cake, un morceau de chocolat et un bol de café.

Précisons encore que chaque enfant se vit offrir par le maire un tour de chevaux de bois — car c'était la « ducasse », à Sainte-Foy, et à tous les sens du mot! — deux autres par le « Journal de Roubaix » et un quatrième par le propriétaire du manège qui se trouvait être, par hasard, originaire de Lens (P.-de-C.).

La direction du « Journal de Roubaix » tint, en outre, à marquer le passage d'un de ses collaborateurs, en faisant remettre à chaque enfant — sans oublier ceux de La Roquille — un petit jouet qui, on s'en doute, fut accueilli « avé le sourire »!

Et puis, un beau matin, il nous fallut quitter tous les amis, petits et grands, que nous nous étions faits à Sainte-Foy-la-Grande, « ville coquette et gourmande », selon l'expression de son maire.

« Coquette », elle l'est certes, et à juste titre. « Gourmande », les circonstances ne donnent guère l'occasion d'en juger pour l'instant. Mais, pour notre part, nous lui accorderons une troisième épithète: celle d'« hospitalière » !

Et les petits gars de chez nous qui y séjournent actuellement ne nous contrediront pas....

MARDI 1er DÉCEMBRE :

Aujourd'hui : saint Eloi ; demain : sainte Aurélie.

Soleil : 8 h. 23 ; 16 h. 35.

C. d'Epargne : 9 à 11 h. et 14 à 16 h.

Consultation de nourrissons : de 16 à 17 h., au local de la Goutte de lait.

Dispensaire d'hygiène sociale Pierre-de-Roubaix (90, rue Edouard-Anseele): à 15 h., consultations pour adultes.

Aménagez vos caves... pour porter secours au voisin le cas échéant

Les services de la défense passive de Roubaix rappellent à la population les mesures ayant pour objet de faire apparaître sur les murs des caves mitoyennes, les emplacements où des percements pourraient être effectués en cas de sinistres pour porter rapidement secours à des personnes ensevelies sous les décombres des maisons voisines.

Ces dispositions, dont les dernières bombardements dans la région ont fait ressortir toute la nécessité, consistent à peindre à la chaux une surface de la dimension d'un homme de chaque côté du mur séparant les caves de deux maisons contiguës.

Le maire et le directeur de la défense passive urbaine comptent sur la bonne volonté de chacun pour réaliser au plus tôt ces mesures d'exécution facile. Néanmoins, en raison de l'intérêt de cette mesure, pour la sécurité des habitants, les services de la défense passive peuvent exécuter ce travail gratuitement, chez les particuliers sur simple demande adressée au secrétariat de la défense passive à la mairie de Roubaix. De plus, les habitants sont invités à se faire connaître au dit service dès qu'ils auront mis en application les instructions ci-dessus.

PLUS DE 100 MILLIONS de lessives ont été faites avec BLANCO.
N'est-ce pas la plus belle des garanties ?
Produit homologué 9062. 29484

UN ENFANT SE BLESSE AU PARC. — Dimanche, vers 13 h., le jeune Stéphan Merotein, 12 ans, domicilié rue de l'Epeule, cour Saint-Joseph, 11, qui jouait au parc Barbieux avec de petits camarades s'est blessé sérieusement à la main droite dans un bout de fer coupant, vestige, sans doute, de la défunte exposition. Secouru par la police, l'enfant, qui saignait abondamment, fut conduit chez M. le docteur Van den Bossch, qui le fit admettre à l'hôpital. On craint fort qu'il ne faille lui faire subir l'amputation d'une phalange.

IL Y A ENCORE DES STYLOS. 557d

MORTE DANS LA SOLITUDE. — Dimanche soir on a trouvé morte à son domicile, 19, rue de la Banque, cour Lecomte, 3, Mme Zulma Nys, née Lespagnol, âgée de 56 ans. Celle-ci vivait seule, son mari étant pensionnaire à l'hospice Blanchemaille. M. le docteur Van den Bossch, requis par la police, vint opérer les constatations d'usage. Le praticien estima que la mort était due à une défaillance cardiaque. Le corps a été conduit à la morgue de l'hôpital.

UNE HISTOIRE DE POMMES DE TERRE DISPARUES, PUIS RETROUVÉES. — Mme Appoline Delhaye, 140, rue des Longues-Haies, cour Mullier, 7, déposa à la police une plainte, dimanche soir, contre son ancien ami. Pendant son absence, ce dernier, disait-elle, avait pénétré dans sa maison en brisant un carreau et avait emporté un sac de 50 kilos de pommes de terre. Puis, peu après, elle revint déclarer que son sac de pommes de terre n'avait pas été volé, mais simplement mis à l'abri par un voisin complaisant. Ce voisin ayant vu l'ancien ami de Mme Delhaye rôder aux environs, avait caché le sac chez lui. Il le restitua à sa voisine dès son retour.

PASSEZ DONC ENTRE LES CLOUS. — M. Gaston Biogart, 21 ans, peintre, 9, rue de la Mairie, à Leers, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir refusé de circuler sur un passage clouté, Grand'Place.

ARGUMENT FRAPPANT. — Dimanche soir, vers 22 h. 30, Mme Selosse, cafetière, 99, rue des Longues-Haies, s'est présentée au poste de police du 3e arrondissement, la figure en sang. Elle déclara que sa servante lui avait asséné un coup de bouteille au visage. Elle portait d'ailleurs une coupure longue de plusieurs centimètres. M. le docteur Dispa lui donna des soins et lui fit plusieurs points de suture. Par la suite, la blessée se ravisa et retira sa plainte...

UN CYCLISTE, M. Noël Manche, 14 ans, étudiant, 60, rue de Soubise, a eu son vélo volé samedi, devant la vitrine d'un magasin de la rue du Général-Sarrail, où il était entré.

DANS L'ESCALIER. — Dimanche, vers 10 h., Mme Vve Céline Duquesnoy, née Schepers, 83 ans, domiciliée 19, rue de la Guinguette, est tombée dans l'escalier de son habitation et s'est blessée assez sérieusement. M. le docteur Descarpentries, qui lui donna des soins, releva des contusions multiples. La blessée a été admise à l'hôpital.

VIEUX TRAVAILLEURS ROUBAISIENS. — Les adhérents pourront retirer leur carte à partir du 3 décembre, à la permanence, 41, rue Pierre-Motte, de 9 h. à 11 h. et de 15 à 17 h.

COLISEE
CE SOIR, À 7 heures 30
Dernière représentation de :
Danielle DARRIEUX
La Fausse Maîtresse
CROIX

VACCINATION ANTIVARIOLIQUE. — Séances, les 1er et 3e samedis de chaque mois, au dispensaire de la mairie, de 9 h. 30 à 10 h. 30, au lieu des mardis. Prochaine séance : samedi 5.

CONSULTATION DES NOURRISSONS, mercredi 2, de 15 à 16 h., à l'école maternelle de la Mackellerie, rue de Valmy.

PASSAGE DU CONTROLEUR des contributions directes à la mairie, salle de l'inspection scolaire, 1er étage, mercredi 2, de 14 à 16 h.

TOUTES LES DEMANDES DE BONS D'ACHAT doivent être déposées à la mairie, vestibule du rez-de-chaussée, avant le 6 de chaque mois.

LES BONS DE CHARBON POUR GRANDS MALADES, accordés par le médecin contrôleur, sont distribués à domicile, le samedi de chaque semaine Les demandes doivent être déposées du lundi au jeudi.

WASQUEHAL

La Sainte-Cécile à la Maîtrise Saint-Nicolas

Le dimanche 6, la maîtrise Saint-Nicolas fêtera la Sainte-Cécile au cours de la grand'messe de 10 h. 30. Celle-ci sera dite à l'intention de tous les membres actifs et principalement pour les prisonniers. A l'issue de la grand'messe, la société se rendra sur la tombe de ses membres décédés. Mardi 1er, à 19 h. 30, à l'église, répétition générale et instructions pour la cérémonie de dimanche.

Les commandes de charbon

SECTEUR No 3, salle des fêtes, rue Jean-Macé, le 2 décembre : route de Lille, avenue de la Victoire, rues des Flandres, Jardins, Fiers, Jean-Bart, (au-dessus du boulevard), Liberté, Vendée, Acacias, Fédherbe, D.-Dellaille, Lilas, 4-Ormeaux, Haut-Vinage (du Petit-Wasquehal au boulevard de Roubaix), Sart.

SECTEUR No 3, salle des fêtes, rue Jean-Macé, le 3 décembre : rues du Haut-Vinage (du grand boulevard au Moulin Vert), Victor-Hugo, Hoche, Marcq, chemin Vert, rues de Lille, G.-Dubled, J.-Macé, sentier Maurier, rues de la Passerelle, Egalité, Ferrer, chemin des Buisses, rues de l'Yser, Transvaal, Impasse Dutholt, place de la République.

BONS D'ACHAT DE CHAUSSURES. — Les personnes n'ayant jamais obtenu de bon et ayant fait une demande pour chaussures « Fantaisie » peuvent le prendre leur bon demain mardi 1er ou mercredi 2. Passé ce délai, les bons non retirés seront attribués à d'autres personnes, sans autre formalité.

D'autre part, la préfecture ne pouvant assurer le contingent de décembre, l'inscription prévue pour le samedi 5 est reportée au 5 janvier, sauf avis contraire publié en temps utile

UNE CYCLISTE FAIT UNE CHUTE AU GRAND BOULEVARD. — Samedi, vers 16 h., Mme Pilarski, née Irène Kopka, 37 ans, habitant 37, rue des Quatre-Cheminsaux, à Wasquehal, se dirigeait à bicyclette vers le Croisé-Laroche, lorsque, ayant buté sur une pièce de bois, elle fit une chute sérieuse. La cycliste, qui perdait son sang en abondance, reçut des premiers soins dans une maison voisine avant de se rendre chez M. le docteur Butin père, qui releva une plaie ouverte du cuir chevelu et une lymphangite des paupières. Mme Kopka put ensuite regagner son domicile.

A L'INTENTION DES DEFUNTS DE L'HARMONIE J.-B.-LEPERS. — Le comité directeur de l'Harmonie J.-B. Lepers a fait célébrer, hier dimanche, la grand'messe de 10 h. 30, en l'église Saint-Nicolas, à la mémoire de ses membres décédés depuis la fondation de la société, ainsi qu'à l'intention de ses musiciens prisonniers et des membres absents.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les musiciens se rendirent individuellement au cimetière communal pour se recueillir sur la tombe de leur vénéré président fondateur, M. J.-B. Lepers et sur celles de leurs camarades décédés. Ensuite, ils se réunirent au siège, café de l'Ecluse où, à l'occasion de la Sainte-Cécile, un vin d'honneur fut servi.

L'ALLOCATION COMMUNALE AUX MÉDAILLES DU TRAVAIL. — Les nouveaux médaillés promus au cours de la présente année et ceux qui n'auraient pas touché l'année dernière sont priés de se faire inscrire à la mairie, 2e guichet, avant le samedi 5 décembre, à 16 h.

ALLOCATIONS MILITAIRES. — Paiement du coupon n° 4, au bureau de poste, rue Ferrer, mercredi 2, de 9 h. à midi, pour les numéros 1 à 700, et de 14 à 17 h. pour les numéros 701 à la fin.

BONS D'ACHAT DE VETEMENTS ET DE TEXTILES. — Les personnes désirant un bon d'achat devront s'assurer au préalable que les marchandises demandées existent bien en magasin et que le prix est à leur convenance.

Pour les tissus, ils doivent s'assurer du poids des tissus demandés ou de la classe de ces tissus.

Prochaine inscription samedi 5.

ALLOCATION AUX VIEILLARDS ET AUTRES. — Paiement à la recette municipale, 12, rue Ferrer, mercredi 2, de 9 à 12 h., pour les numéros 1 à 280, et jeudi, aux mêmes heures, pour les numéros 281 à la fin.

LES VOLS DANS LES JARDINS. — M. Tiberghien, cultivateur, domicilié rue Voltaire, a informé dimanche matin le commissariat de police que des vols de carottes avaient été commis dans un de ses champs situé derrière l'usine Willem, rue Christophe-Colomb.

D'autre part, M. Germonpre a déposé plainte pour vol d'un certain nombre de billes de bois servant de clôture à son jardin situé quai des Alliés.

M. Pasquier, commissaire de police, a ouvert une enquête et prie ses dispositions pour assurer la surveillance aussi bien de jour que de nuit aux abords des cultures et des jardins ouvriers.

AU BUREAU DE RAVITAILLEMENT. — A l'avenir, les inscriptions pour les chaussures et vêtements auront lieu le 5 de chaque mois, et la distribution des bons se fera le 14e jour suivant. Inutile de se présenter les autres jours. Pour toutes démarches à effectuer aux divers services du ravitaillement, rue Jean-Macé, il y a lieu de présenter les pièces ci-dessous : pour les changements, les cartes d'alimentation, de charbon et de textiles et tous les tickets de ravitaillement, et pour les départs à l'étranger, en plus la carte de tabac.

FAMILLE DU PRISONNIER. — Pour le Centre, permanence mercredi 2, de 18 à 19 h., au centre social, 1, place Gambetta.

WATTRELOS

Les commandes de charbon

SECTEUR No 1, à la cantine scolaire, école du Touquet, rue de oBulogne :

Le 3 décembre : rues du Tilleul, Nantes, Bouciaut, carrière Moulin-Toton, rue de l'Abeille, carrière Leguche, rue des Villas, boulevard des Couteaux, cour Duthoit, rues du Haut-Vinage, Madagascar, Serpentine, Union, impasse Lumière, rue Nungesser-et-Coli, briqueterie Delcourt, rue du Christ-Roi.

Le 4 : rues du Mont-à-Leux (Sapin-Vert au n° 142), Damiers, A.-Delcourt, Sapin-Vert (de la place au cimetière), Victor-Hugo, caserne des Douanes, rue des Boules, carrière du Petit-Moulin, sentier de la Martinoire.

Le 5 : cité Amédée-Prouvost, rue du Maréchal-Lyautey, sentier Houze, place Saint-Vincent-de-Paul, rue de Toul, carrière Nutin, cité J.-Bédouard, rues du Sapin-Vert (166 au cimetière et rangées Delecroix et Duquesnoy), Petit-Tournai (1 à 125 et 2 à 46), rue du Syndicat, sentier de la Clef-des-Champs, cité Condorcet.

Un matelot wattrelosien disparu au large de Casablanca

Par un télégramme en date du 24 novembre, le secrétariat d'Etat à la marine a informé la famille de Wattrelos de la disparition du matelot Albert Destailleur, à bord du croiseur « Primauguet ».

Ce bâtiment a été signalé comme étant touché et incendié devant Casablanca.

Notre jeune concitoyen, qui s'était engagé à l'âge de 20 ans, en mai dernier, est porté « disparu en cours d'engagement ».

Il habitait 122, rue du Mont-à-Leux, avec sa mère, veuve veuve avec six enfants. L'un de ceux-ci est actuellement prisonnier.

Mme veuve Destailleur a été avisée avec ménagement par les soins de l'administration municipale, qui a fait présenter ses condoléances.

A celles-ci, nous joignons les nôtres.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Mardi 1er décembre, au Bureau de bienfaisance, 1 bis, rue Jean-Jaurès, distribution de bons de pain aux indigents inscrits : de 9 à 11 h., nos 1 à 500 ; de 14 à 16 h., nos 501 et plus. Se munir de la carte bleue. Aucune nouvelle inscription ne sera prise ce jour-là.

SECOURS AUX HABITANTS PRIVÉS DE RESSOURCES. — Paiement au Bureau de bienfaisance, 1 bis, rue Jean-Jaurès, le jeudi 3, de 10 à 11 h. Se munir de la carte d'identité.

CHORALE SAINTE-THERESE-DE-L'ENFANT-JESUS. — Ce soir lundi, à 18 h. 45, chez M. Badilon, réunion de la commission.

TOUFFLERS

Dans le faux fond d'une remorque automobile, la douane découvre du charbon et du tabac

LE CONDUCTEUR EST ARRETE

La perspicacité des services de surveillance de la frontière s'est manifestée au bureau de douanes de Touffiers, dimanche, par une importante saisie.

Vers 20 h., MM. Boniface et Manté, douaniers, de service route de Tourcoing, voyaient stopper devant la barrière, venant de Belgique, une auto de tourisme transformée en tracteur et à quoi était attelée une grande remorque bâchée à deux essieux.

En visitant ce dernier véhicule les douaniers eurent l'attention attirée par certaines particularités et un rapide sondage fit découvrir l'existence d'un faux plancher.

Le conducteur de l'auto, François Rolland, de Quaregnon (Belgique) fut aussitôt arrêté.

Et l'on extraya de la cachette 400 kilos de charbon et 30 kilos de tabac et cigarettes. Le tout fut saisi, ainsi qu'une bicyclette, transportée à l'intérieur de la remorque et non déclarée lors de la visite.

Le camion et sa remorque son évalués à 15.000 fr., le charbon à 2.000 fr., le tabac à 6.000 fr. et le vélo à 1.000 fr. Un procès-verbal a été dressé par les soins de M. Renaut, receveur au grand bureau.

Le capitaine Hudelot et le lieutenant Mercier, de Roubaix-droite, se sont rendus sur les lieux de la prise.

LEERS

INSCRIPTION DES COMMANDES DE CHARBON à la salle des Foyers populaires.

Secteur N° 2, le 2 décembre : rues de Néchin, de la Marne, Gibraltar gauche et droite, du Chemin Vert, Molière, Touffiers, Sal